



DANS CE DOCUMENT

Composantes de la dissuasion ciblée

Étapes pour implanter efficacement

Principes derrière le modèle

Prévention situationnelle

SOUTIEN

Agir en prévention en offrant du soutien positif, des services et des opportunités sociales aux contrevenants responsables de cette criminalité violente.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Pour lutter efficacement contre la violence armée, la communauté doit être mobilisée. Pour se faire, les actions entreprises doivent engager/impliquer la communauté, au sens large, afin de s'entendre sur la volonté de mettre fin à la violence. La solution passe d'abord par la confiance et la légitimité que la population octroie au service de police.

DISSUASION

L'action répressive survient si les contrevenants poursuivent leurs activités de violence. Une communication claire doit leur être transmise sur les conséquences légales/ application rapide et certaine de la loi en cas d'actes de violence.

LES COMPOSANTES PRINCIPALES

La dissuasion ciblée, qui suit les principes de la prévention situationnelle, intègre trois composantes principales dans son approche; le soutien, l'engagement communautaire et la dissuasion.

Concernant la dissuasion, les interventions policières plus répressives doivent mettre l'emphase sur les groupes criminels responsables des actes de violence armée. Pour y parvenir, le service de police doit bien analyser le problème de violence armée, identifier les groupes à la base de ces conflits armés, rassembler l'information pertinente et intervenir massivement auprès de ces groupes lorsque des gestes de violence armée sont commis.

Pour le volet du soutien à offrir à ces auteurs de violence, l'utilisation des services et ressources de la communauté est essentielle. Ce sont les acteurs de la communauté qui pourront créer des services spécifiquement développés et répondant aux besoins spécifiques aux personnes impliquées dans la violence armée.

Et pour engager la communauté dans la solution, non seulement les organismes communautaires doivent être mobilisés, mais également les leaders du quartier et les personnalités influentes. Tous ont pour mission de rejoindre les citoyens avec lesquels ils travaillent pour diffuser le message de non-tolérance de la violence. On veut tout mettre en œuvre afin que les violences armées cessent.

LES ÉVALUATIONS DE CE MODÈLE

La dissuasion ciblée suit un modèle de recherche-action qui souhaite adapter la stratégie de lutte aux violences armées par l'analyse approfondie du problème, et ce, en s'appuyant sur les capacités opérationnelles locales pour à la fois imposer des sanctions (lorsque nécessaire) et offrir du soutien pour accompagner les personnes auteurs de ces délits violents.

Les initiatives de dissuasion ciblées ont permis de réduire la criminalité (principalement violente) en moyenne de 33 % (n=24 études). Certaines études vont même jusqu'à des diminutions de l'ordre de 50% de la criminalité violente. Il s'agit d'un modèle éprouvé qui a été déployé dans 42 villes américaines ainsi que dans d'autres pays (Ex.: Écosse, Suède, Brésil).

PRÉVENIR EFFICACEMENT LA VIOLENCE ARMÉE



LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE

↑ LA DIFFICULTÉ

À chaque fois qu'un individu commet un acte violent, on s'en prend au groupe/réseau au complet en ciblant leurs activités lucratives, que ce soit des activités de fraude, drogue, paris illégaux ou autre.

↑ LES RISQUES

Lorsque les acteurs de la communauté sont mobilisés, ils surveillent plus et dénoncent davantage les situations de violence, ce qui augmente les risques, pour un contrevenant violent, de se faire appréhender par la police.

↓ LES RÉCOMPENSES

Lorsque le message de non-violence est clairement communiqué, les gestes de violence empêchent ces groupes/réseaux de faire des profits ce qui rend moins intéressant ou attractif le fait d'utiliser une arme comme moyen d'obtenir un statut ou une reconnaissance dans la rue.

↓ LES PROVOCATIONS

La surveillance intensive des activités violentes des groupes/réseaux amène ceux-ci à réduire leurs conflits violents et ripostes potentielles. Cette trêve de violence peut alors permettre à certains individus de quitter ce milieu criminalisé.

↓ LES EXCUSES

Le racisme, les injustices, la pauvreté, ou autres rationalisations ne peuvent justifier de tels gestes de violence puisque la majorité des individus qui vivent les mêmes conditions n'en viennent pas aux armes. De plus, blesser ou tuer quelqu'un de la communauté vient affecter toute la communauté, les familles et les proches. Aussi, le fait que la communauté se mobilise pour offrir des services et du soutien empêche toute forme de justification des gestes violents.

LES ÉTAPES CRUCIALES DU MODÈLE

- Sélection d'un problème de criminalité particulier (ex.: violence armée).
- Rassembler les différents partenaires judiciaires concernés par la violence armée (police, probation, libération conditionnelle, services aux jeunes contrevenants, etc.).
- Documenter la situation, en s'appuyant sur le renseignement et sur l'expérience de terrain des policiers de première ligne, pour identifier les principaux délinquants et le contexte expliquant leurs comportements de violence.
- Encadrer une opération spéciale d'application de la loi dirigée contre ces contrevenants (auteurs de délits violents) et les groupes/réseaux délinquants, en utilisant tous les outils (ou leviers) juridiques nécessaires pour sanctionner ces groupes.
- Faire correspondre cette opération policière avec des efforts parallèles pour sensibiliser les contrevenants/groupes de leur impact négatif sur la communauté et sur la possibilité de bénéficier de services/accompagnement offerts dans leur communauté.
- Communiquer directement et à plusieurs reprises avec les contrevenants/groupes pour leur laisser savoir qu'ils font l'objet d'une surveillance particulière et que certains actes (tels que des fusillades) feront l'objet d'une attention particulière. Ils doivent comprendre que la communauté ne tolérera plus des actes de violence et qu'ils peuvent éviter la pression policière en profitant des services de soutien qui leur sont offerts.

LES PRINCIPES SOUS-JACENTS

1. La majorité des crimes graves est généralement commise par une minorité de contrevenants.
2. Ces contrevenants sont à la fois des auteurs et des victimes potentielles, commettent une variété de crimes et sont reconnus pour la chronicité/fréquence de leurs délits.
3. Une grande proportion de ces délits de violence armée est générée par des groupes/réseaux délinquants et bien souvent, en lien avec des conflits intergroupes et les ripostes qui y sont associées.
4. La réaction judiciaire aux gestes violents doit être certaine (assurée) et pas nécessairement sévère. Cette réaction doit être rapide et systématique par l'entremise de tous leviers légaux disponibles, qu'ils soient civils (ex.: contraventions, saisies, expulsions de domicile) ou pénaux (ex.: accusations et condamnations), afin de passer un message clair aux groupes/réseaux délinquants.
5. La sanction doit être connue d'avance et clairement communiquée. On part de l'apriori que les contrevenants ne savent pas toujours à quoi ils s'exposent comme sanctions lorsqu'ils commettent leur crime.
6. L'offre de service et d'accompagnement doit répondre à une diversité de besoins (ex.: protection, médiation, relocalisation, thérapie, obtention de certificats/papiers légaux, accompagnement au tribunal, accompagnement vers des ressources/services).
7. L'amélioration de la relation entre la police et les citoyens (jeunes) augmente la perception de la légitimité de l'action policière. La justice procédurale doit être prise en compte afin d'éviter des interventions policières suscitant des tensions sociales et un sentiment d'injustice.
8. Mettre en place une évaluation scientifique permet de s'assurer que les fondements du modèle sont respectés, de mieux saisir les composantes ayant le plus d'impacts et de voir les éléments qui doivent être ajustés.